
Instauration de l'exemplarité dans les collectivités

Sitom-Mi

31, Rue Jean Moulin

Bp 30218

56305 Pontivy

[Voir le site internet](#)

Bastien Gillard

bastien.gillard@sittommi.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Parmi les actions à envisager dans le cadre de l'élaboration d'un programme de prévention et de réduction des déchets, l'instauration de l'exemplarité est celle qui permet de légitimer la politique générale de gestion des déchets du SITTOM-MI et des EPCI auprès du grand public. En effet, la création d'une dynamique et d'une mobilisation des citoyens sera facilitée dès lors que les collectivités s'engagent à être exemplaires et le prouvent au quotidien par différentes pratiques telles que les achats éco-responsables, l'optimisation de l'utilisation des consommables et outils informatiques et le tri sélectif.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif du SITTOM-MI est donc de promouvoir auprès des collectivités des pratiques durables de prévention et de bonne gestion de leurs déchets.

Résultats quantitatifs

- Diminution des quantités de consommables jetés (papiers, produits dangereux etc.)
- Augmentation du nombre d'agents sensibilisés à la prévention des déchets.

Résultats qualitatifs

En 2009/2010 :

- Instauration d'un critère carbone dans les critères d'attribution pour le marché de traitement des excédents d'ordures ménagères
- Démarche volontaire au sein des services du syndicat : tri des déchets, achat durable, acquisition de vaisselle réutilisable
- Participation du SITTOM-MI au groupe de travail « exemplarité » du réseau du CG 56.
- Mise en place de buffets « sans déchet » à l'issue des journées techniques.

En 2009/2010 :

- Poursuite des actions mises en place dans le cadre d'une démarche éco-responsable dans l'enceinte du SITTOM-MI.

Contractualisation de la collecte et du recyclage des toners d'imprimante (oct. 2011).

- Participation du SITCOM-MI au groupe de travail « exemplarité » du réseau du CG 56 : Lancement d'un appel à candidature pour des collectivités exemplaires avec : la préparation des outils de diagnostic, de fiches actions, de supports de communication, un accompagnement technique, l'organisation de rencontres.
- Réalisation d'un bilan carbone : réalisation d'un diagnostic environnemental des activités du syndicat en vue d'évaluer les émissions de Gaz à Effets de Serre émises par une entité donnée. (Communication des résultats d'ici fin 2011.)
- Accompagnement des collectivités dans le cadre des Programmes Locaux de Prévention.

MISE EN OEUVRE

Planning

.

Moyens humains

.

Moyens financiers

2010/2011 :

- Collecte des toners : 0.5 €/pièce
- Service traiteur «pour un buffet sans déchet » :
- Bilan carbone : 10 700 € HT

Moyens techniques

- Accompagnement par le CG56
- Recherches de partenariats

Partenaires mobilisés

ADEME

CONSEIL GENERAL 56

Collectivités membres du syndicat

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Facilité de mise en place fonction de la taille de la structure.

Difficultés rencontrées

Demande l'adhésion de tout le personnel à renforcement de la cohésion.

Recommandations éventuelles

Mettre en place une démarche participative pour obtenir l'adhésion de tous.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | EMPLOYE | COLLECTIVITES LOCALES | ECOEXEMPLARITE | CAMPAGNE D'INFORMATION

Dernière actualisation

Contact ADEME

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Administrateur OPTIGEDE
administrateur.optigede@ademe.fr
Direction régionale toutes les
régions